



Vos luttes dans la région  
Dans l'unité, encore plus fort



A la une  
Santé - Travail



Actualité régionale  
AZF : le procès historique !

## Dossier

# Education

Un champ de batailles pour l'avenir



## Dossier



## Education

Editorial .....	2
A la une .....	3
• Santé au travail	
Vos luttes dans la région .....	4
• Dans l'unité, encore plus fort	
• Hôpital de Lavaur (81)	
• Saisonniers	
• Textile (09)	
Professions .....	5
• Agro-alimentaire	
• Métallurgie	
Activité Régionale .....	6
• TASS non à la suppression	
• Interconnexion ferroviaire	
• A vos agendas	
Dossier .....	7
• L'école	
• Réforme de la voie professionnelle	
• Disqualification des diplômes	
• Le service minimum d'accueil	
Activité CGT/CESR .....	11
• Ce n'est pas nous qui le disons...	
Actualité CESR .....	12
• Les interventions de la CGT	
Vie Syndicale .....	13
• Formation professionnelle	
Actualité Régionale .....	14
• AZF : le procès historique !	
Brèves .....	15
• Cheminots	
• AG IRHS	

## Après le 29 janvier, le 19 mars Un 1<sup>er</sup> mai exceptionnel

**Exceptionnel** parce qu'à l'appel de toutes les organisations syndicales ce qui ne s'est jamais produit dans notre pays au moins depuis la libération.

**Exceptionnel** aussi parce que situé dans le prolongement direct des deux mobilisations, elles-mêmes exceptionnelles de janvier et mars.

D'ailleurs le communiqué commun des 8 organisations emploie clairement le mot de :

### "Nouveau temps fort de mobilisations."

L'enjeu du 1<sup>er</sup> mai est de retrouver à la fois le plus gros des forces de janvier et de mars, et d'y additionner tous ceux et toutes celles qui n'ont pas la possibilité ni de faire grève, ni de poser une RTT.

Il y a la possibilité de réussir une mobilisation gigantesque, qui parce qu'elle intervient dans un processus, constituera un pas de plus dans un rapport de forces dont la durée et la profondeur mettent déjà les dirigeants politiques et économiques de notre pays sur la défensive.

**Exceptionnel** enfin parce qu'ouvrant sur de nouvelles initiatives de mobilisation, que l'intersyndicale mettra en débat dans sa réunion programmée pour le 27 avril 2009.

Déjà dans tous les départements de Midi-Pyrénées le 1<sup>er</sup> mai est lancé, initiative, festif, familial.

Sans nul doute c'est un 1<sup>er</sup> mai qui comme quelques autres, peut laisser espérer à une nouvelle donne sociale dans les semaines qui suivent.

Le G20 ne changera rien à ce qui est en train de se construire. Dans l'histoire de notre pays, les 1<sup>er</sup> mai les plus forts ont été le signe de périodes sociales charnières, annonceurs de grandes transformations. Un 1<sup>er</sup> mai de lutte pour les revendications des travailleurs, lutte nationale, de solidarité internationale de PAIX, un 1<sup>er</sup> mai à ne pas manquer, j'y serais...



**Jean-Albert BESSIERE**  
Secrétaire général ud Aveyron

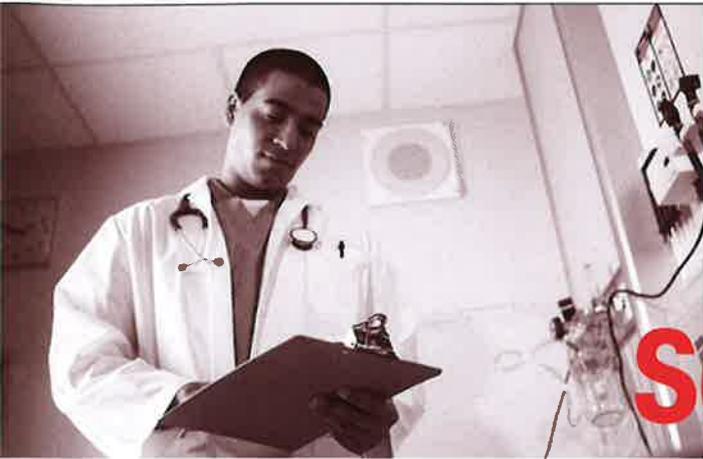


Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 182 • Avril 2009  
N° d'inscription à la CP 0206S05720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Roger-Pierre Lemouzy  
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23  
e-mail : cgt.crmp@wanadoo.fr

Imprimé par Les Capitouls



# Santé au travail

Soyons offensifs sur les enjeux !

***C'est à plusieurs titres que la santé figure en bonne place dans l'actualité sociale de la période.***

En effet, les réformes que met en œuvre le gouvernement dans une logique de baisse des dépenses publiques, détricote notre système solidaire, pour progressivement le remplacer par un dispositif profondément injuste et inégalitaire :

- La loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoires" prétend mieux organiser et coordonner les moyens hospitaliers, mais "ignore" le vrai problème : celui du manque de moyens humains et financiers...
- La réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail, modifie en profondeur les missions et le rôle du médecin du travail, en la soumettant aux objectifs du MEDEF. Pour résumer, ils voudraient organiser la médecine du travail sans médecins.

La crise qui ravage l'emploi et les salaires, fragilise encore la pérennité de notre protection sociale, précarise toujours plus de salariés, et aggrave les conditions de travail de ceux qui restent dans les entreprises. Une politique de santé publique doit s'attaquer à l'ensemble des causes des atteintes à la santé, et les conditions et l'environnement du travail sont devenus des déterminants essentiels dans la santé des salariés. Souvent ignorées ou minimisées, les conséquences sur la santé des travailleurs, et notamment les situations de souffrances vécues, parfois jusqu'au suicide, s'impo-

sent aujourd'hui comme un problème crucial. Ce lien évident entre la protection sociale, la santé publique et la santé au travail, mais aussi l'urgence de la situation nécessite que le syndicalisme s'intéresse de plus près aux questions de santé au travail.

C'est dans ce sens que le Comité régional a décidé de mieux coordonner l'intervention des deux groupes de travail régionaux "santé travail" et "protection sociale".

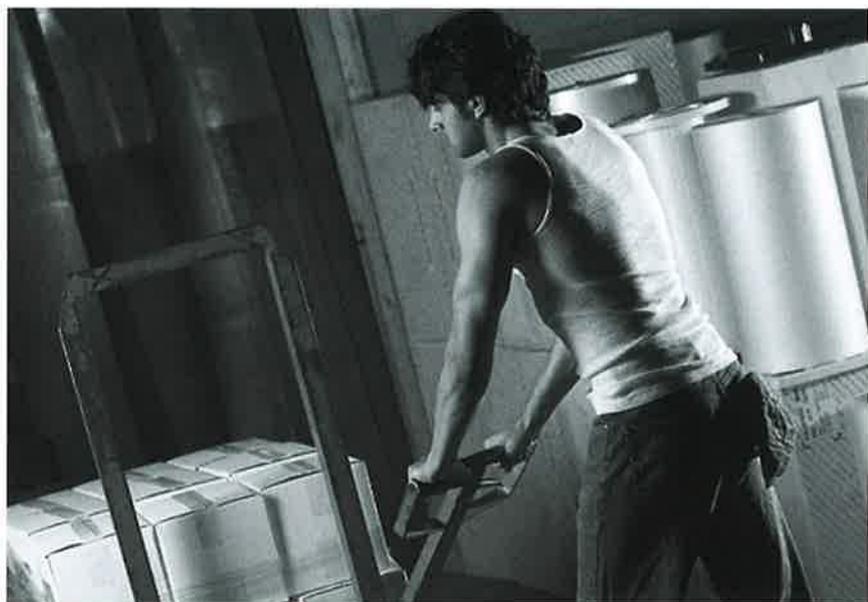
De nombreuses initiatives sont déjà organisées par les Unions départementales ou les professions, afin d'affiner notre démarche syndicale.

Un forum aura lieu à Cahors le 26 juin et une journée d'étude inter régionale est organisée en juin dans le secteur de l'aéronautique.

Un collectif régional de médecins du travail s'est constitué et s'est donné l'objectif d'interpeller les salariés des organismes de médecine du travail en élaborant un argumentaire sur l'avenir des services de médecine du travail, qui sera diffusé dans les UD, UL et syndicats.

Permettre aux syndiqués de s'approprier les enjeux d'une question qui figure parmi les premiers sujets de préoccupation des salariés, est une priorité pour la CGT.

L'ampleur des mobilisations qui se construisent nous feront, à coup sûr, gagner en efficacité pour un meilleur vivre au travail.



# Dans l'unité, encore plus fort



Après la journée d'action de janvier ou plus de 200 000 manifestants en Midi-Pyrénées avaient été recensés, la journée d'action unitaire interprofessionnelle du 19 mars avec 230 000 manifestants dans l'ensemble des territoires de notre région a clairement montré que la mobilisation s'amplifiait. Au lendemain du sommet social du 18 février, les réponses apportées par le président de la République et le patronat ne correspondaient pas aux besoins des salariés et aux revendications portées par les organisations syndicales et les manifestants.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée, que les mesures annoncées par le président, contraint par la forte mobilisation du 29 janvier à faire des annonces "sociales", qui n'auront que peu d'impact pour favoriser une relance économique et une plus grande justice sociale.

Sarkozy refuse toute idée de remise à plat ou de modification de ses choix économiques et sociaux et distille des mesures temporaires, qui relèvent plus d'un faible accompagnement social de la crise, que d'une politique permettant de la surmonter. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi d'utilisation du chômage partiel, contribue à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs

d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- Défendre l'emploi privé et public ;
- Lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociaux ;
- Exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- Défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

Le 1er mai 2009 se profile comme étant la prochaine étape importante de mobilisation interprofessionnelle, tout en amenant l'idée que d'autres moments d'actions interprofessionnelles sont nécessaires. La CES appelle à mobiliser les 14, 15 et 16 mai prochain.

## Hôpital de Lavar (81)

Samedi 7 mars, le comité de soutien de l'hôpital de Lavar a appelé à une manifestation. Avec un mot d'ordre essentiel : s'opposer à la fermeture de la chirurgie au centre hospitalier. Le syndicat CGT de l'hôpital a réaffirmé lors de cette manifestation sa volonté de sauver la chirurgie au centre hospitalier de Lavar et de s'opposer à sa fermeture pour éviter aux patients et aux proches des heures de transport, des mois d'attente et l'éloignement des familles. C'est pour défendre un hôpital de proximité que les salariés et les populations se sont mobilisés.



## Saisonniers

Différentes initiatives en Midi-Pyrénées, dans le cadre de la campagne nationale de syndicalisation et d'information des salariés saisonniers : Dans les Hautes-Pyrénées rencontre avec les salariés saisonniers à Luz-Ardiden, la Mongie, Saint-Lary et Lourdes, en Ariège au plateau de Beille et à Ax-3 Domaines et à Superbagnères en Haute-Garonne.

## Textile (09)

Plus de 600 manifestants, à l'appel de l'intersyndicale, le samedi 7 mars 2009 à Lavelanet, pour exiger des groupes financiers qui dirigent les entreprises de textile en Pays d'Olmes le maintien des activités, du savoir-faire et des emplois. Le secteur textile doit bénéficier d'un soutien particulier de la part du Gouvernement, comparable à celui d'autres secteurs : moratoire sur tous les licenciements, indemnisation du chômage partiel à 100 %, contrôle et suivi avec contreparties des aides publiques concédées aux entreprises...

## Agro-alimentaire

La protection sociale dans cette période comme par le passé et pour l'avenir constitue un enjeu majeur. C'est une garantie en cas de maladie, d'accidents du travail, pour la famille et à la retraite.

Dès sa création en 1945, un peu plus tard en agriculture, ses fondements reposent sur la solidarité. Le tout à un moment où le pays était exsangue. Son financement est assuré par les cotisations sociales représentant un salaire indirect.

Ce salaire différé est le fruit de notre travail. Il nous appartient. Par des mesures successives les pouvoirs publics et le patronat se sont accaparés ces richesses créées. Le résultat c'est que les riches sont de plus en plus riches et que les salariés, les retraités et leurs familles ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins essentiels : logement, santé, nutrition... Les trois valeurs fondamentales de la sécurité sociale sont bafouées : - la solidarité entre malades et bien portants, actifs et retraités - l'universalité, c'est-à-dire la prise en charge de tous les risques - la gestion démocratique par les salariés, seuls habilités à gérer les ressources fondées sur leurs salaires.

Des masses financières énormes ont été trouvées pour sauver le système capitaliste et les banques alors qu'au nom du manque de moyens financiers, des restrictions ont été imposées dans le domaine de la santé : forfait, déremboursement...

C'est cela qu'il faut changer avec la CGT.

Dans ce contexte auront lieu en janvier 2010 les élections des délégués cantonaux à la Mutualité Sociale Agricole.

A la MSA, la CGT doit continuer à défendre au travers de ses administrateurs et de ses délégués cantonaux une protection sociale de haut niveau et être force de proposition. Et pour cela nous avons besoin de vous ! Pour nous permettre la réussite de la participation de la CGT à ces élections, nous vous sollicitons pour porter candidature sur nos listes.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Anne GARRETA : 06 72 73 07 82

# Métallurgie

## Filière automobile

Le 25 mars, s'est tenue une réunion à la préfecture de région Midi-Pyrénées sur la filière automobile avec l'ensemble des organisations professionnelles : UIMM, CPA, FIEV..., les organisations syndicales et les collectivités locales et gouvernementales : DRTEFP, préfecture de région, conseil régional, CESR...

Ces états généraux de l'automobile en région Midi-Pyrénées répondaient à la demande de la CGT formulée le 11 mars où les syndicats CGT de la filière automobile de Midi-Pyrénées ont interpellé la préfecture de Région sur les difficultés subies par les salariés de ce secteur : licenciements, chômage partiel, incertitudes sur l'avenir; ainsi que sur la déclinaison du pacte de l'automobile dans la sous-traitance.

**La situation de l'emploi de la filière auto en Midi-Pyrénées :**

- 6 000 emplois directs, 97<sup>e</sup> établissements dont 5 > 500 salariés.
- 25 entreprises ont un PSE en cours et du chômage partiel : 818 emplois touchés par les PSE.

La CGT a complété le tableau en intervenant sur 2 points :

- Arrêt des licenciements à MOLEX.
- Respect des engagements du gouvernement sur l'indemnisation du chômage partiel à 75 % du brut au 1<sup>er</sup> avril.

**Les dispositifs de la charte de l'automobile :**

La préfecture a présenté les dispositifs contenus dans le pacte de l'automobile, ainsi que le soutien à la formation.

La CGT a rappelé qu'elle n'était pas signataire de la charte mais qu'elle souhaitait participer au comité de pilotage.

**Les actions de la préfecture :**

Le préfet prend acte de l'indemnisation du chômage partiel qui reste à 60 % du brut et que l'engagement du gouvernement de relever cette indemnisation à 75 % du brut au 1<sup>er</sup> avril risque de ne pas être satisfait. Le préfet prend acte de la déclinaison des financements pour le soutien à la formation, en lien avec les dispositions du chômage partiel, abondés par l'UIMM et la Région (2,5 millions d'€ pour Midi-Pyrénées)

Le préfet met en œuvre le comité de pilotage de la charte automobile avec tous les signataires : 1<sup>re</sup> réunion mi-avril, avec la CGT, si elle adhère à la charte.

**Sentiment de la délégation CGT :**

Sur MOLEX : pas de réponse de la préfecture dans le cadre de cette réunion.

Sur l'indemnisation du chômage : le préfet fait remonter, mais la question est entre les mains des partenaires qui négocient au niveau inter-pro et par branche. Donc pour avoir 75 % du brut au 1<sup>er</sup> avril, "va falloir ruer dans les brancards".

Sur la charte de l'automobile : la CGT a eu raison de ne pas signer cet accompagnement aux délocalisations, mais se retrouve écartée des comités de pilotage. Donc les OS et l'UIMM pourront faire ce qu'ils veulent dans notre dos.

**Proposition d'action :**

Lors du collectif automobile le 31 mars, la CGT a pris la décision de faire le 23 avril une journée d'action de la filière automobile.

Faisons de ce RDV un point de lutte pour toute la filière.

## TASS non à la suppression

La réforme d'ensemble de la carte judiciaire propose la rationalisation de la carte des tribunaux des affaires de sécurité sociale, soit disant pour une meilleure affectation des moyens de justice et pour une plus grande professionnalisation de ses acteurs pour une justice de qualité.

Elle s'inscrit surtout dans la révision générale des politiques publiques qui entérine une réduction drastique des dépenses.

Pour notre région, est prévue la suppression des tribunaux de Rodez, Auch, Foix, Cahors et Tarbes, recentrés sur Toulouse, Albi et Montauban.

Ce serait un déni de justice, de démocratie, un recul important du principe d'égalité face à la justice.

En délocalisant les Tass, il sera plus difficile pour les victimes du travail de faire prendre en compte leurs droits.

Les déplacements représenteront un coût humain, matériel et financier non négligeable auquel la population concernée, souvent démunie, ne pourra satisfaire.

En transférant les juridictions, l'Etat éloigne la justice sociale de ceux qui en ont le plus besoin. C'est bien des services publics de proximité dont ont besoin les personnels et les usagers concernés.

Autant de raisons que nous avons pour exiger le maintien des Tass et le retrait de la réforme. Ce sont ces revendications que la CGT portera ou a déjà portées dans les conférences de presse.

A ce titre, le Comité Régional sollicitera une audience auprès du préfet de région.

## Interconnexion ferroviaire



Au lendemain de la signature par les maires des villes de Barcelone, Béziers, Figueras, Gerona, Montpellier, Narbonne, Perpignan et Toulouse d'une déclaration pour l'interconnexion des réseaux ferroviaires de grande vitesse espagnole et française, les syndicats CCOO et UGT pour la Catalogne et Pays de Valence et CFDT, CGT, FO et UNSA pour Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes réunis à Barcelone le 6 mars 2009 signaient eux aussi une déclaration sur les infrastructures ferroviaires.

(Extraits)

"Ces infrastructures permettent la mobilité des personnes et l'établissement d'un nouvel réseau social et commercial, qui offrira des nouvelles opportunités hors secteur strictement local. Ainsi même, elles rendent possible l'échange de marchandises et de produits, élargissent le marché et en augmentant les opportunités de créer des richesses. En conséquence, le développement économique et social des territoires a besoin de la dotation d'un réseau infrastructurel approprié et équilibré, qui articule et crée un réseau de communication de niveau local, national et international."

"La connexion ferroviaire de l'Espagne et la France avec le réseau à haute vitesse des passagers et des marchandises, doit être à l'avantage d'une amélioration de la mobilité des travailleurs et doit faciliter l'échange

sociale, culturelle, et commerciale, des régions connectées."

Pour toutes ces raisons, les syndicats UGT, CCOO, CFDT, FO, UNSA et CGT, s'accordent sur la déclaration suivante :

"Nous demandons la réalisation d'une traversée centrale des Pyrénées pour le fret et le voyageur."

"Nous demandons l'accélération de l'exécution de la nouvelle connexion Narbonne-Toulouse-Bordeaux-Tours en favorisant particulièrement le trafic Toulouse-Barcelone-Valence."

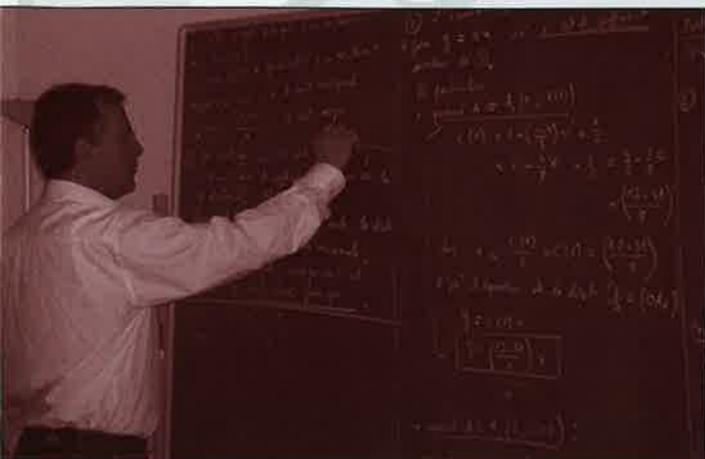
"Nous demandons en attente de ces réalisations que les relations de la ligne frontalières Toulouse - La-tour-de-Carol - Enveith - Puigcerdá - Barcelone ou Pau - Oloron - Canfranc soient coordonnées et développées (horaires, correspondances, tarification) pour le trafic voyageur."....

## A vos agendas...

Les 27 et 28 avril  
IRT : Stage diagnostic et  
projet dans  
le travail syndical

Les 18 et 19 mai IRT :  
Stage enjeu d'une  
politique régionale  
des infrastructures  
de transport

Le 12 juin  
AG du CSIR PYREMED  
au siège du  
Comité Régional



# L'école

## Un champ de batailles pour l'avenir

***L'Ecole est aujourd'hui attaquée de toutes parts. Parce qu'elle ne parvient pas à se démocratiser, et à assurer une égalité des chances à chacun, elle doit être une fois de plus "réformée".***

**Démocratiser l'Ecole** c'est affirmer non seulement, qu'un plus grand nombre d'individus doit avoir accès à l'éducation, à la culture et à une formation de qualité, mais c'est aussi permettre à un nombre croissant de jeunes, de sortir du système éducatif avec un diplôme validant un bon niveau de connaissances et de qualification. La loi d'orientation sur l'Education de 1989, prévoyait que 80% des jeunes d'une classe d'âge devait, d'ici l'an 2000, arriver au niveau du baccalauréat. Aujourd'hui on en est loin.

**L'Ecole aurait dû être le lieu de l'égalité des chances.** Dans la plupart des grandes démocraties occidentales, la démocratisation de l'Ecole devait être le moyen de rendre la société plus juste, les places sociales n'étant plus distribuées entre les individus selon leur origine de classe mais selon leurs capacités.

Non seulement l'Ecole n'est pas parvenue à résoudre la question de l'égalité et de la justice sociale, mais il semblerait qu'elle contribue à reproduire ces inégalités voire même à les générer.

Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir, les réformes dans l'Education nationale se sont accélérées, accompagnant la

casse de la fonction publique à coup de suppressions de postes. Depuis 2003 plus de 30 000 postes ont été supprimés dans l'Education nationale. Aujourd'hui le manque de moyens étrangle l'Ecole et la met dans l'incapacité d'accomplir ses missions. C'est le moyen que le gouvernement a trouvé pour imposer à l'opinion publique la nécessité de "moderniser" une institution devenue défaillante.

Mais personne n'est dupe de l'aspect illusoire de la solution proposée. Alors que l'on constate l'incapacité du système à répondre à l'échec scolaire, comment peut-on paradoxalement supprimer les postes des enseignants spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire (RASED) ? Alors que l'on invoque de façon récurrente le mauvais classement de la France dans les évaluations internationales, comment peut-on diminuer

le volume horaire d'enseignement des élèves du primaire, abaisser le niveau des connaissances et des compétences à acquérir, et augmenter les effectifs dans les classes ?

Même si ces réformes sont souvent présentées comme des expérimentations limitées à quelques établissements ou à quelques académies (expérimentations dont le bilan n'est jamais tiré, même lorsque l'échec est patent), ce sont des réformes de grande ampleur, qui travaillent en profondeur nos représentations et modèlent une nouvelle forme de cohésion sociale. Elles préparent le terrain à une société néo-libérale, une société qui fonctionnerait non seulement sur le modèle et à partir des valeurs de l'entreprise, mais qui serait tout entière au service des entreprises. L'éducation des individus est la pierre angulaire de ce projet social.



# Réforme de la voie professionnelle

## Les enjeux

L'enseignement professionnel public s'est construit autour de l'idée qu'on pouvait apprendre un métier à l'école, et que cet enseignement, alliant culture générale et professionnalisation, pouvait être un vecteur d'émancipation et de promotion sociale pour les jeunes qui choisissaient cette voie. Mais depuis vingt ans l'enseignement professionnel public a mauvaise presse, car qui veut se débarrasser de son chien, l'accuse d'avoir la rage. Ainsi on accuse régulièrement l'école d'être en inadéquation avec les besoins du marché du travail. La solution étant bien évidemment l'entreprise. La réforme proposée par M. Xavier Darcos est l'aboutissement de cette bataille idéologique.

L'enseignement professionnel a trop souvent été considéré par l'institution scolaire comme l'unique remède à l'échec scolaire concentrant ainsi dans ses établissements les jeunes qui étaient aussi bien en difficulté sociale que scolaire. Transformant de fait l'orientation vers la filière professionnelle, filière de relégation, en une orientation par défaut. Pour revaloriser les filières professionnelles, on a créé en 1985 un baccalauréat professionnel qui devait posséder une dignité égale aux autres baccalauréats. La conséquence en a été une élévation du niveau de connaissances, la formation de jeunes diplômés plus qualifiés et donc une meilleure insertion professionnelle des élèves, cela s'est corrélativement traduit aussi par l'abandon progressif des formations peu qualifiées comme le sont les CAP. Malheureusement ce baccalauréat n'a pas atteint ses objectifs ambitieux en terme de

poursuite d'études. Les passerelles qui existaient avec l'enseignement technologique ont, faute de moyens, petit à petit disparu, et il est devenu extrêmement difficile, voir quasi-impossible, pour un élève de l'enseignement professionnel, de poursuivre en BTS ou en IUT ou encore de suivre des études à l'université.

Jusqu'ici les élèves pouvaient, dans certaines filières, choisir en fonction de leurs capacités de faire un baccalauréat professionnel en trois ans ou en quatre ans. Aujourd'hui pour des raisons qui sont à la fois budgétaires et idéologiques, il a été décidé de généraliser les parcours en trois ans. Cette décision prise sans aucune concertation et sans aucune évaluation sérieuse des expérimentations menées, devrait avoir des conséquences désastreuses pour les jeunes et sur la qualité de l'of-

fre de formation. Elle devrait conduire à exclure de la formation publique les élèves les plus en difficultés, ceux pour qui l'enseignement professionnel constituait une réelle chance d'insertion professionnelle, augmentant le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail sans diplôme ni qualification. Or nous savons tous que les entreprises aujourd'hui, ne veulent pas prendre en charge la formation d'une main d'œuvre sous qualifiée et que les conditions actuelles de l'apprentissage des jeunes n'offrent aucune réelle garantie pour ceux qui s'engagent dans cette voie. Beaucoup abandonnent d'ailleurs avant d'avoir terminé leur formation.



# Disqualification des diplômes

## Dévalorisation salariale des qualifications

La réforme devrait aboutir également à une redéfinition des finalités et des contenus des formations. Ce qui se traduira par une diminution du nombre de formations proposées, des formations seraient plus généralistes, la spécialisation étant repoussée à plus tard lors de l'embauche dans l'entreprise. La formation professionnelle pourrait donc être à terme, donc tout bonnement externalisée vers le secteur privé. Les conséquences de cette nouvelle conception de la formation professionnelle sont extrêmement graves. En ce qui concerne la validation des connaissances et des qualifications, cela risque de remettre en question le caractère national de la validation des diplômes et de la certification. Autant dire que cela permet à la collectivité de se décharger de ses responsabilités quant à la formation de la jeunesse. Le jeune diplômé quel que soit le niveau de sa formation initiale sera responsable de sa formation professionnelle, formation dont la reconnaissance, via un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, restera plus qu'improbable, puisque sa certification attachée à un poste ou à une entreprise risquera d'être difficilement monnayable sur le marché du travail si le salarié change d'emploi. Désormais les compétences du salarié et les droits qui reconnaissent ces compétences, ne seront plus liées à sa personne, à

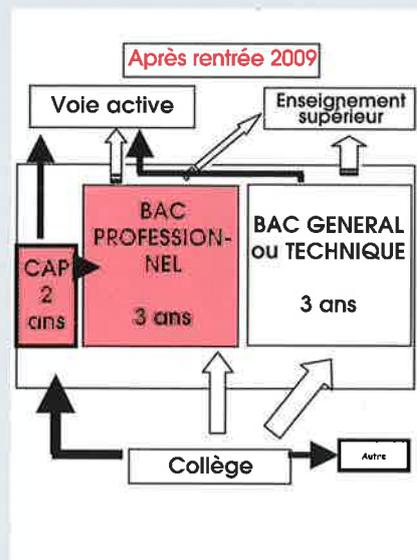
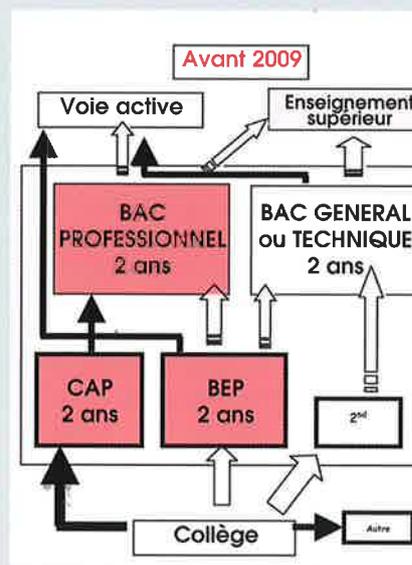
sa qualification, mais au poste de travail occupé. La réforme de l'enseignement professionnel conduit tout simplement à une disqualification des diplômes et corrélativement entérine la dévalorisation salariale des qualifications.

### POSSIBILITÉS D'ORIENTATION APRÈS LA TROISIÈME DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

(voir schéma ci-contre)

La conséquence : Une augmentation des jeunes sortant du système scolaire sans diplôme, ni qualification.

*La réforme de la formation professionnelle réduit d'un an la scolarité des élèves issus de troisième lorsqu'ils choisissent cette orientation. Pour beaucoup cette réduction sacrifiera leur capacité réelle à obtenir un véritable baccalauréat attestant une qualification reconnue jusqu'à présent dans le monde du travail, contribuant ainsi à augmenter le nombre de jeunes.*



# Le service minimum d'accueil



## Du droit à l'éducation au droit à la garderie

Le 15 mai 2008 après une journée de mobilisation de grande ampleur, Nicolas Sarkozy annonçait la création d'un service minimum d'accueil dans les écoles primaires avant l'été. La manœuvre était politicienne, elle visait d'abord à détourner l'opinion publique et les médias de la forte mobilisation, 65 % de grévistes, parmi lesquels un grand nombre d'enseignants du premier degré qui protestaient contre la réforme menée dans l'enseignement primaire : mise en place de programmes rétrogrades, réduction des horaires des élèves. Dans un contexte de démantèlement des services publics, la manœuvre était aussi politique et idéologique. Il s'agissait d'opposer le droit de grève à un droit au travail des parents, dans le seul but de discréditer le service public, qui fut pendant longtemps le seul bastion de résistance aux politiques néo-libérales mises en œuvre depuis vingt ans.

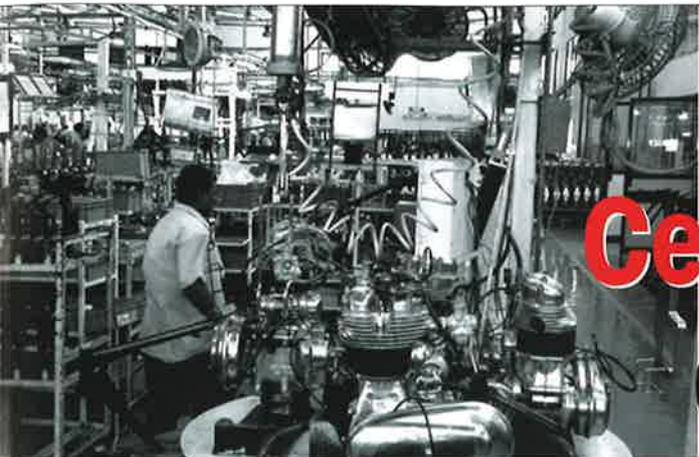
Le Parlement a adopté le 23 juillet 2008 la loi sur le service d'accueil minimum dans les écoles primaires. Les enseignants devront déclarer leur intention de faire grève 48 heures à l'avance. Un service minimum d'accueil devra être organisé dans les écoles dès lors que 25 % des enseignants se seront déclarés grévistes. L'article 2 de la loi étend l'obligation d'accueil au remplacement des absences non prévisibles qui ne peuvent être remplacées. La loi concerne également les établissements sous contrat.

Ce texte était un texte inutile. Le droit d'accueil existe déjà, la loi faisant obligation à toute école ouverte d'accueillir les élèves qui s'y présentent. De plus le nombre de journées de grève ne le justifiait pas. On comptabilise pour le premier degré depuis 2000, environ 3 journées de grève par an, soit 0,37 journées en moyenne par enseignant.

Cette loi sur le service minimum d'accueil, et la polémique qu'elle a entraînée, ont surtout permis de ne pas poser le véritable problème du non-remplacement des professeurs absents pour des causes qui sont souvent prévisibles (congés de formation, congés maternité...), non-remplacement sciemment organisé par le gouvernement qui mène une politique de restriction budgétaire et de suppressions de postes, déconnectée des besoins d'éducation. En effet l'article 2 de la loi qui élargit l'obligation d'accueil aux absences non prévisibles et non remplacées est un moyen pour l'éducation nationale de se défausser de son obligation de remplacer les personnels absents. En cas d'absences non remplacées, les inspections académiques et les collectivités territoriales pourront ainsi se renvoyer la balle.

Ce texte est dangereux parce qu'il contraint le droit de grève des enseignants. Le préavis de grève ne pourra être déposé désormais qu'à l'issue d'une négociation préalable entre l'Etat et les organisations syndicales représentatives concernées, ce qui allonge considérablement la période de préavis, ceci afin de dissuader les enseignants de faire grève. Mais il est également dangereux parce qu'il met sur un plan d'égalité le droit d'accueil et le droit à l'éducation. Accueillir les enfants ce n'est pas garantir la continuité de l'enseignement. L'accueil n'est pas une fin en soi, il est un moyen, un présupposé de l'école laïque et républicaine. Il est simplement le préalable à l'éducation : on ne peut éduquer les enfants si on ne les accueille pas, mais les accueillir ce n'est pas les éduquer ! Et c'est en ce sens que le mot était jusqu'à présent utilisé dans le code de l'éducation. En plaçant ce nouveau droit, qui ne sera qu'un droit à la garderie, dans la continuité du droit à l'éducation, on brouille volontairement les repères de l'opinion publique, afin de dissimuler les défaillances de l'Etat dans ses devoirs fondamentaux en matière d'éducation.





## Ce n'est pas nous qui le disons...

### Suppression de la taxe professionnelle

#### Une fiscalité toujours plus attractive qui ne profite pas à l'emploi.

Le patronat français se félicite de la suppression de la taxe professionnelle annoncée par Nicolas Sarkozy lors de son allocution radiotélévisée du 6 février.

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a salué "une bonne mesure à condition que cet impôt ne soit pas remplacé par un autre impôt qui va pénaliser le même secteur d'activité".

"Nous savons que la taxe professionnelle, c'est ce qui pénalise l'industrie française. Aucun pays industrialisé n'a un impôt de ce type qui pénalise l'investissement, pénalise le futur", a-t-elle ajouté.

Le chef de l'Etat a annoncé la suppression de la taxe professionnelle avec pour objectif de "garder les usines en France". "Je veux qu'on arrête les délocalisations".

De son côté, la CGPME s'est félicitée "de la confirmation d'une relance par l'investissement basée sur le principe selon lequel les entreprises, c'est l'emploi" et déclare dans un communiqué que cette suppression "contribuera au maintien d'une industrie en France". C'est oublier un peu vite la somme des cadeaux fiscaux consentis ces dernières années aux entreprises sans le moindre résultat en matière d'emploi.

Des réformes au profit des entreprises

Depuis 5 ans, le gouvernement poursuit une politique ambitieuse de réduction de la fiscalité sur les entreprises, notamment au bénéfice des investisseurs étrangers : plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, déficits indéfiniment reportables, suppression de la taxa-

tion des plus-values de cession de titres de participation, réforme et augmentation du crédit impôt recherche à 16M€, réduction de la taxation des redevances sur les brevets, allègements fiscaux au profit des jeunes entreprises innovantes avec une exonération des charges sociales pendant 8 ans...

Curieusement le discours de l'Agence Française des Investissements Internationaux\* (AFII), placée sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances et du ministère délégué à l'Aménagement du Territoire, diffère radicalement des assertions officielles que l'on nous tient, y compris dans l'entreprise.

#### DES TAUX D'IMPOSITION DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE.

L'AFII affiche sur son site Internet que : "Le taux de l'impôt sur les bénéfices réalisés est passé de 50 % dans les années 90 à 33,33 %. Il se situe dans la moyenne des taux des pays développés." Elle y précise également qu'au niveau européen, la comparaison entre les taux nominaux concernant l'impôt sur les sociétés fait apparaître :

- que la France se situe au-dessus de l'Allemagne (avec un taux de 25 %) mais que l'assiette est calculée de manière plus favorable en France, ce qui rend les taux réels d'imposition très proches,
- que le taux d'imposition français reste proche de celui pratiqué dans de nombreux autres pays européens, dont les Pays-Bas (29,1 %), le Royaume-Uni (30 %) ou l'Italie (33 %).

La réglementation française en matière d'amortissement, récemment améliorée,

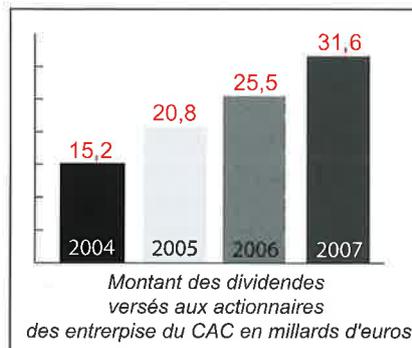
compte parmi les plus favorables en Europe et contribue à réduire le montant réel de l'impôt versé."

#### UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE

Preuve de l'impact de ces mesures sur l'attractivité de la France, en matière d'environnement fiscal et réglementaire de l'investissement financier, l'AFII souligne que "pour la première fois, la France est dans le trio de tête, passant du 10e rang en 2004 au 2e en 2006, derrière l'Irlande et devant la Grande-Bretagne".

Alors, Ouh! La suppression de la taxe professionnelle est bel et bien un cadeau de huit milliards d'euros fait aux entreprises.

Le gouvernement et le Medef ne peuvent ignorer les données sur lesquelles s'appuient les somptueuses hausses des dividendes.



#### ...Mais bien le Ministère de l'Economie et des Finances!

\* <http://www.invest-in-france.org/international/fr/une-fiscalite-reformee-des-entreprises-en-France.html>

# Les interventions de la CGT



## Une première en Midi-Pyrénées

**Le 16 février 2009, une séance plénière a réuni les conseillers régionaux et les conseillers économiques et sociaux autour de la question du devenir des collectivités territoriales.**

Cette séance commune avait pour but de porter à la connaissance du comité BALLADUR, chargé d'une réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, une contribution de la classe politique et de la société civile régionales. Le comité ayant avancé au 25 février le rendu de ses conclusions a obligé le Conseil régional à précipiter cette rencontre. Cela a eu pour conséquence de travailler sur un texte qui n'a pas vraiment eu le temps d'être discuté et amendé, notamment par le CESR.

Néanmoins, cette initiative a permis de croiser les approches entre les 6 groupes politiques constitués au sein de notre région et les points de vue des trois collèges composant le CESR. Le groupe CGT du CESR a choisi de ne pas "accompagner" le texte retenu par le Conseil Régional qui, en grande partie, sortait du champ syndical. Nous avons choisi de nous placer dans notre rôle d'observateurs

et de mettre l'accent sur deux thèmes plus transversaux : le citoyen au cœur des enjeux territoriaux et la fiscalité locale.

Extraits :

*"La proximité permet l'efficacité, la réactivité et surtout l'environnement indispensable à l'exercice de la démocratie participative. La complémentarité de la "distance" et de la proximité au terrain social et économique constitue en soi la justification d'une décentralisation maîtrisée..."*

*"Le choix pertinent, tout comme la détermination des champs de compétences de chaque niveau, n'est concevable que s'il fait l'objet d'un vrai débat démocratique des citoyens et de leurs représentants. En cela on peut difficilement imaginer que des réformes institutionnelles devant statuer sur ces niveaux et sur leurs compétences puissent se faire en dehors des représentants du peuple aux différents niveaux de représentation concernés..."*

*"La réforme de la fiscalité en général est une priorité pour les collectivités locales, a fortiori pour la Région qui souffre du manque crucial d'une véritable fiscalité directe basée sur la progressivité de l'impôt. C'est de son*

*autonomie fiscale qu'il s'agit, mais aussi de la légitimité de l'action régionale vis-à-vis du citoyen contribuable. Nous avons parlé de la disparition annoncée de la Taxe Professionnelle et du désastre que cela peut signifier à terme si elle n'est pas remplacée par un impôt local équivalent dans son montant, mais aussi dans son objet qui vise la production de richesses des acteurs économiques et non pas le citoyen de base exclusivement. Le seul impôt direct qui restera à la main de la Région serait celui de la taxe foncière, par définition injuste car ni progressif, ni même proportionnel !"*

En conclusion de notre intervention, nous avons déclaré :

*"Cette initiative conjointe de l'Assemblée Régionale délibérative dite politique avec l'Assemblée consultative dite de la société civile, est un exercice intéressant en cela qu'il permet de confronter ou d'associer le monde politique à celui qu'est censé représenter le CESR, c'est-à-dire la société civile de manière directe. C'est un exercice que l'on pourrait qualifier de mise en œuvre de démocratie participative..."*

*"Toutefois, il est à regretter que les délais et la forme qu'a pris cette initiative n'aient pas réuni toutes les conditions d'un véritable exercice démocratique : la Région dans son ensemble, c'est-à-dire ces deux assemblées, a pourtant tout à gagner à exercer pleinement la démocratie... Ne pas prendre en compte le point de vue exprimé à travers les propositions d'amendements du CESR ne sert ni la démocratie, participative et représentative, ni la Région sur le long terme."*





# Formation professionnelle

Le CIBC 31 et les CIBC en région Midi-Pyrénées en danger !

Les politiques de libéralisation de la formation professionnelle touchent tous les domaines et tous les acteurs de la formation, professionnels et usagers qu'ils soient salariés en activité ou privés d'emploi. Dans les collectivités locales, de nombreuses politiques de déconventionnements sont mises en place par le passage en appel d'offre favorisant la mise en concurrence. Le moins disant en termes de coût qu'il présuppose, devra avoir une traduction en qualité des prestations pour les usagers. Pour ce qui concerne la prestation de bilan de compétences, aujourd'hui y compris des sociétés d'intérim comme les cabinets de consultants en RH, peuvent réaliser ces prestations, demain ceux-ci domineront "le marché" et imposeront leur mode de fonctionnement soucieux des intérêts des entreprises avant tout, sans aucun état d'âme pour ce qui concerne l'intérêt collectif ou celui des salariés! Les collectivités locales dans leur ensemble se mettent en conformité avec la nouvelle législation venue de Bruxelles, et annoncent la mise au pas cadencé des SIEG (Services d'Intérêt Economiques et Généraux) pour les collectivités. Dans CIBC, il y a l comme Inter-institutionnel. Qué za co? au départ les CIBC sont conçus dans et pour l'intérêt de la collectivité. Alors au sein de leur instance de décision, le Conseil d'Administration, on retrouve les financeurs et décideurs du territoire : les institutionnels représentants le service public, dont l'ANPE, la DDTEFP, les OPCA finançant la formation pour les salariés, on retrouve naturellement les collectivités dont les Régions le plus souvent mais pas exclusivement (communes, intercommunalités départements).

Aujourd'hui, la Région Midi Pyrénées n'est plus au CA du CIBC 31 comme peut-être dans aucun CA des CIBC de Midi pyrénées. Ce désengagement se traduit aussi pour l'année qui vient, par un retrait financier (subvention de 240 000 €). La logique de l'appel d'offre est en route : que le meilleur gagne, c'est à dire le plus offrant financièrement... et tant pis pour l'intérêt collectif et l'éthique de service public, adieu l'égalité de traitement et d'accès pour tous les salariés, adieu l'accompagnement des projets professionnels véritables des personnes... bonjour la stricte rentabilité de la prestation, bonjour l'orientation des personnes, privés d'emploi ou en activité, vers les "métiers en tension" de Pôle Emploi, bonjour la déqualification et la formation adaptation en guise de projets de formation...

Il y a des batailles syndicales à mener sur ces questions, il en est de même au niveau politique : les élus sont directement concernés par cette direction qui leur est soit disant imposée : abandonner toute référence au service public et au conventionnement de structure ayant ce type de mission, dont la formation et la réalisation de bilans préalables... pour embrasser la logique du marché sous forme de l'appel d'offres.

Il n'y a rien de fatal dans ce choix, d'autres choix sont possibles en la matière. Il suffit de faire valoir sa politique, et si la politique choisie par la collectivité est de maintenir un service public estimé stratégique pour l'ensemble de la collectivité, il faut l'affirmer. Il est quand même anecdotique de s'aperce-

voir que c'est la Région Poitou Charente, présidée par Ségolène, qui œuvre dans cette direction et qui compte bien détourner les fameuses directives européennes pour maintenir un service public de formation dans la Région citée... nos élus en Midi Pyrénées, de gauche, devraient en prendre de la graine... Avec l'appel d'offre, si les CIBC en région (au moins 70 emplois) disparaissent, c'est la fin d'une médiation professionnelle de qualité et d'un savoir faire où l'usager est au cœur de cet accompagnement. Cela contribuera à

## Il y a des batailles syndicales à mener

mettre en danger les missions de service public d'accompagnements de salarié-e-s en activités ou privés

d'emplois. Rappelons-le! De par leur nature et leur histoire les CIBC font partie du service public. Les CIBC par ailleurs, sont force de propositions pour des politiques publiques innovantes par les temps de crise qui nous occupent; ils peuvent accompagner les salariés en difficulté (chômage partiel, Plan Social pour l'Emploi...) vers des métiers que l'on est en droit de considérer comme d'avenir, car s'inscrivant dans le long terme et non la rentabilité immédiate (métiers en tension par exemple), dans une logique du développement durable et d'économie solidaire.

Faut-il le rappeler : tout le monde a le droit à une formation de qualité tout au long de la vie, qui tienne compte de ses souhaits, de ses projets de vie au moins autant que des données de l'environnement socio-économique immédiat et qui conduise à un emploi durable et reconnu.

José PINEL - José RODRIGUEZ

# AZF :

# le procès historique !



21 septembre 2001, 10h 17 une journée ancrée dans les mémoires...

Ce 21 septembre 2001 nous sommes réunis en Comité Régional. Au moment de l'explosion nous pensons à un accident domestique mais très vite la réalité s'impose et les nouvelles qui tombent de minutes en minutes nous contraignent à évacuer les locaux. La panique s'est emparée de la ville, les axes routiers et les transports sont paralysés. Certains mettront plusieurs heures pour regagner leur département. Je réussis à rejoindre le secrétaire général de l'UL du Mirail, seul au local et terriblement choqué. Nous ne savons pas si parmi les victimes il y a des camarades de la CGT. Je pense ensuite à appeler la confédération qui n'a aucune nouvelle depuis l'annonce de l'explosion. Plus tard mon portable n'en fini pas de sonner, les réseaux de communications sont rétablis. Philippe Martinez de la NVO m'annonce qu'il est en route pour Toulouse, je dois l'accueillir au péage nord et nous nous rendons à l'UL rejoindre Stéphane. Avec leur carte de presse comme laissez passer nous pénétrons vers 19h sur le site dévasté, les journalistes de la NVO font leur travail d'information, nous essayons ensuite dans une quête vaine de trouver quelques visages connus. De ma vie je n'oublierais ces images de dévasta-



tion. Nous avons appris que parmi les victimes un militant CGT d'EDF est décédé.

31 morts, des milliers de victimes blessées mais aussi traumatisées, des maisons, des appartements dévastés des milliers de gens ont vu leur vie basculé ! Nous mesurons d'emblée l'ampleur de la catastrophe.

Dès le lendemain des militants des syndicats sont réunis dans un local proche de l'UL, ceux de la SNPE dont l'usine est limitrophe d'AZF ont été touchés de plein fouet. Tout le monde est particulièrement bouleversé et nous essayons de nous organiser. Nous sommes présents avec Philippe nous aidons à mettre en place ce qui sera la cellule de crise pour faire face à la situation, s'organiser, aller vers les syndicats, les salariés de la zone dévastée. Dans le week-end, les choses prennent vite forme et nous nous organisons pour être présents aux portes des entreprises dès le lundi. Nous faisons appel aux UD voisines aux Comités régionaux Aquitaine et Languedoc Roussillon, ils seront présents rapidement et la solidarité ainsi que le soutien s'organise ! En quelques jours personne ne ménage sa peine\* dans un environnement où grandit l'affirmation de "plus jamais ça ni ici ni ailleurs". Une manifestation énorme rassemblant la population par milliers sur ce thème aura lieu quelques jours plus tard. Alors que les victimes tentent de soigner leurs blessures, une campagne d'opinion savamment orchestrée et jouant sur la peur qu'a suscité l'explosion pointe l'industrie chimique, ses salariés et amalgame les responsabilités. Néanmoins la mobilisation s'organise pour défendre les emplois men-

cés, exiger la vérité, mettre en cause la politique menée par TOTAL, le recours à la sous-traitance dont on verra rapidement qu'elle est la cause principale de l'accident chimique qui s'est produit le 21 septembre à 10h17. Nous faisons grandir l'exigence de vivre et de travailler en toute sécurité. Cette situation va nous mobiliser pendant de longues semaines.

En tant que secrétaire régional et avec le Comité Régional nous avons mis tous les moyens pour faire face puis engager l'action avec les victimes salariées, syndiquées, pour obtenir l'indemnisation et la réparation de tous les préjudices subis. Notre action a permis la reconnaissance du préjudice spécifique de la catastrophe. Des centaines de victimes (conjoints, enfants) ont pu être indemnisées. Cette action a contraint TOTAL à leur verser plusieurs millions d'euros. L'heure est au bilan !

Ce procès qui s'est ouvert ce 23 février est d'abord une victoire à la mémoire des victimes, de toutes les victimes, des familles endeuillées qui se battent depuis des années pour connaître la vérité, pour que les coupables soient reconnus et condamnés. C'est la seule condition qui leur permettra de reconstruire une vie dévastée par la perte d'un être cher.

Ce procès est qualifié d'historique ! Sa conclusion sera une satisfaction pour tous ceux et celles qui n'ont pas baissé les bras et qui exigent la vérité !

**Martine BERNARD-ROIGT**

*\*Voir aussi l'article à paraître dans le bulletin de l'Institut Régional d'Histoire*

## Cheminots

Résultats Elections DP-CE 2009 Midi-Pyrénées, tous collèges confondus :

CGT : 51,32%

Sud Rail : 20,60%

CFDT : 6,51%

FO : 3,85%

UNSA : 17,50%

## AG IRHS

L'Assemblée Générale de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale s'est réunie le 21 mars à Albi en présence d'Elyane BRESOLS Présidente de l'IHS. Le rapport d'activité ainsi que le rapport financier ont été adoptés, le conseil d'administration élu. A l'issue du conseil d'administration Martine BERNARD-ROIGT a été réélue Présidente de l'IRHS

## Euromanifestation

Le Comité Régional organise un déplacement en bus à l'Euromanifestation de Madrid le 14 mai 2009. Renseignements - inscription : 05 61 23 35 52.

## Rendez-vous de luttés

Vendredi 24 avril 2009 de 9h30 à 13h30 à Labastide-saint-Georges (3 km de Lavaur) initiative à l'appel du Comité régional et de Coordination Régionale Santé-Action Sociale :

- Pour poursuivre et implifier la mobilisation
- Pour la défense du service public de santé et d'action sociale et contre la loi Bachelot

